

**Décision n° 2017-169 du 15 juin 2017
portant arrêt des activités de la Station d'essais de matériels routiers
du Laboratoire régional de Blois**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu les avis du comité technique du Cerema en date du 18 mai 2017 et du 2 juin 2017 ;

Sur proposition du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre ;

décide

Article 1

Il est mis fin aux activités de la Station d'essais de matériels routiers du Laboratoire régional de Blois.

Les agents de la Station d'essais de matériels routiers sont affectés et installés sur le site principal du laboratoire (11 rue Laplace à Blois).

Article 2

Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 15 juin 2017

Le directeur général

Signé

Bernard Larrouturou